



## ASSEMBLÉE MUNICIPALE

LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023 À 20H00 À LA SALLE DES FÊTES, VIE DES CRÊTS 51

### Ordre du jour

1. Voter un crédit d'engagement de CHF 250'000.00 pour la réfection du pont de la Birse au niveau de la Lingotière
2. Voter un crédit d'engagement de CHF 220'000.00 pour la réfection de la conduite d'alimentation et la canalisation d'assainissement des eaux pour partie Est de la rue de la Colline
3. Voter un crédit d'engagement de CHF 490'000.00 pour la réfection de la conduite d'alimentation et la canalisation d'assainissement des eaux pour partie Ouest de la rue de la Colline
4. Voter un crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 12'000.00 pour la modification du plan de prévoyance actuel
5. Projet de fusion ; informations relatives aux pourparlers en cours, ainsi que ratifier la création d'un groupe de travail intercommunal (GTI) et la nomination des représentants de la Municipalité de Reconvilier
6. Budget 2024 ; fixer la quotité et les taxes
7. Nommer l'organe de révision des comptes
8. Approuver les modifications du règlement scolaire
9. Approuver les modifications du règlement sur les émoluments
10. Divers et imprévus

**Information** - Les règlements cités à l'ordre du jour sont déposés publiquement au secrétariat municipal durant les 30 jours qui précèdent l'Assemblée municipale.

**Remarque** - Tout ayant droit au vote en matière municipale peut se procurer gratuitement, au guichet de la caisse communale, un exemplaire détaillé du budget 2024. Il peut également être consulté sur le site internet de la Municipalité [www.reconvilier.ch](http://www.reconvilier.ch)

**Recours** - Un recours contre les décisions de l'assemblée, selon article 60 alinéa 1er, lettre b, chiffre 2 LPJA, peut être déposé, dans les trente jours après cette dernière, auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, Case postale 106, 2608 Courtelary.